

pays. Comme lui il a été mis devant les Chambres sans que rien d'avance eût pu donner la moindre idée de ses détails ; comme lui on l'a fait voter à la troupe ministérielle au bout du bout du fouet, à la vapeur, sans lui donner le temps de l'étudier et d'en apprécier la portée, sans permettre aux députés de consulter leurs électeurs. Alors comme aujourd'hui il s'agissait d'un plan dont il n'avait été question ni de près ni de loin aux élections générales précédentes. Un dernier trait de ressemblance entre le traité d'annexion de la Colombie et le marché avec le Syndicat de St. Paul, c'est que dans les deux nous donnons tout et n'obtenons rien en retour.

#### CONDITIONS DE L'ANNEXION DE LA COLOMBIE.

La Colombie avait alors une population d'environ 10,000 blancs, plus quelques milliers de Chinois et de Sauvages. A cette province à peine habitée, nous accordions 3 sénateurs et 6 députés.

Voilà pour les concessions politiques. Quant aux avantages financiers en voici le résumé : nous nous chargeons de toutes les dépenses du gouvernement de la Colombie, et de sa dette publique ; nous nous engageons à lui payer une subvention annuelle hors de toute proportion avec celles payées aux autres Provinces de la Confédération ; nous lui promettons \$100,000 par année pour une lisière de terres de 40 milles sur la largeur de la Province ; nous nous engageons à maintenir un service postal à vapeur bi-mensuel entre San-Francisco et Victoria, et bi-hebdomadaire entre Victoria et Olympia ; nous devons payer l'intérêt pendant dix ans sur \$500,000 pour aider à construire un bassin de radoub à Esquimalt ; enfin et surtout, nous nous engageons à construire le Chemin de Fer du Pacifique et à le terminer au plus tard en 1883.

Pour ne pas vous ennuyer avec de trop longs détails je me contenterai de vous dire que, dans l'exercice fiscal terminé le 1er juillet 1879, ces différentes obligations, à part le Chemin du Pacifique, nous ont coûté plus de \$550,000.

Quant au Chemin du Pacifique, vous savez que, même en n'y faisant que des travaux de qualité inférieure, Sir Chs. Tupper, en